

SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE



N° 5514.

Arrivé le 24 Septembre 1895.
 Né le 13 8^{me} 1802 L.A. D. N. 22
 Fils de feu-françois } 112.
 et de feu-marie-louise }

Albournac, antoine

Condamné à *Riom* le 8 août
 par la Cour d'assises du Puy de Dôme
 pour avoir commis sur un chemin public, la nuit, à l'aide de vis
 occasionnés des blessures et de lynchages volontaires
 accompagné ou suivi les vols (circonstances atténuées) à
 des forcés *à perpétuité*



SOMMAIRE

Photos de couverture
Condamnation à perpétuité de Mornac
Rencontres au cours de la randonnée nocturne dans les bois de Laschamps
Le président du comité des fêtes de Laschamps, à cheval
Journées européennes du patrimoine

LE MOT DU MAIRE page 3

ACTIVITÉS DES ÉLUS

Carnet de bord.....	pages 4 et 5
Décisions du conseil municipal.....	page 6
Les défis des maires de France.....	page 6

ÉCONOMIE ET FINANCES

Comptes administratifs et de gestion 2007.....	page 7
Budgets supplémentaires.....	page 8

ACTUALITÉ

Groupe scolaire.....	page 9
Guide "L'écolier champannois".....	page 9
Relais d'assistantes maternelles.....	page 10
Halte garderie "Graines de genêts".....	page 10
L'accueil de loisirs de Saint-Genès.....	page 10
Vacances scolaires - Centre de Theix.....	page 10
Conseil municipal des enfants.....	page 11
Page du garde champêtre.....	page 11
Permanences sociales de proximité.....	page 12
Commission communale des impôts directs..	page 12
Résultat du recensement 2007.....	page 13
Du POS au PLU.....	pages 14 et 15
Environnement.....	page 16
Eau, visite de terrain.....	page 16
Nos jeunes sapeurs-pompiers à Paris.....	page 17
Journée du patrimoine.....	pages 18 et 19

CLERMONT COMMUNAUTÉ

Équipement communautaire de proximité (ECP).....	page 20
Rapport d'activité 2007.....	page 21
Médiathèque communautaire.....	page 21

PARC DES VOLCANS

Roger Gardes réélu président du PNRVA.....	page 22
Natura 2008.....	page 22

VIE ASSOCIATIVE

Office Champannois.....	page 23
La Bulle.....	page 23
Chorale Campanelle.....	page 24
Bas'Art l'école de dessin des Dômes.....	page 24
Les enfants avant tout.....	page 24
Comité des fêtes de Champeaux.....	page 24
Espoir et solidarité.....	page 25
Pétanque Saint-Genès.....	page 25
Loisirs et rencontres.....	page 25
La Récré champêtre de 0 à 120 ans.....	page 26
Les pompiers retraités en Champagne.....	page 26
Comité des fêtes de Laschamps.....	page 26

À VOTRE SERVICE

Ouverture de la Mairie.....	page 27
Monsieur le Maire reçoit.....	page 27
Permanence des élus.....	page 27
Permanence du Conseiller général.....	page 27
En cas d'urgence.....	page 27
- SAMU	
- Police	
- Pompiers	
- Médecins, dentiste, pharmacien, infirmiers	
Services divers.....	page 31
- Assistantes sociales	
- ADMR	
- MAPAD	
- SSIAD	
- Gendarmerie de Romagnat	
- Ecoles	
- Halte-Garderie	
- Restaurant d'enfants	
- Poste de Saint-Genès	
- Médiathèque	
- Déchetterie	
- Syndicat d'initiative Ceyrat - St-Genès-Champeaux	
- SICAS	

LE MOT DU MAIRE

Champanelloises, Champanellois,



Pour ceux qui ont eu la chance de pouvoir prendre des vacances, celles-ci ne sont déjà plus qu'un lointain souvenir. Chacun a repris le chemin du travail, avec regret pour certains, avec enthousiasme pour d'autres, avec fatalité pour beaucoup.

Quant à la vie municipale, même si elle ne s'arrête jamais vraiment, y compris au mois d'août, elle a cependant retrouvé un regain d'activité significatif dès les premiers jours de septembre. Chacun a désormais trouvé sa place dans les différentes commissions et dans les organismes les plus divers où la commune est représentée. Tous les conseillers sont maintenant opérationnels et déjà des décisions importantes ont été prises, concrétisant certains engagements essentiels contractés lors de la dernière campagne électorale.

C'est ainsi que la dernière réunion du conseil municipal a déjà précisé les grandes orientations qui devraient guider la révision du Plan d'occupation des sols et sa transformation en Plan local d'urbanisme. Les services de la Direction départementale de l'Équipement vont nous accompagner à chaque étape de la procédure et le cahier des charges établi va nous permettre de choisir le bureau d'études le plus adapté à nos souhaits.

Ce dossier est fondamental car il va nous permettre de dessiner le devenir de la commune à moyen terme. Pour cela nous devons associer à l'indispensable protection de la nature un développement communal fondé sur un urbanisme maîtrisé et une économie qui, sous ses différentes formes, doit pouvoir trouver toute sa place. Compte tenu des enjeux, de nombreux partenaires auront leur mot à dire et nous devons intégrer des règles supra-communales qui seront imposées par des organismes d'un rang supérieur. Mais la population aussi sera consultée afin de faire émerger ses attentes les plus fortes.

Aujourd'hui la démocratie participative est un mode de gouvernance incontournable, quelle que soit la forme qu'on lui donne. Et elle le sera d'autant plus, dans la situation qui nous concerne, que cette révision de nos documents d'urbanisme sera couplée avec la mise en place d'un Agenda 21. Personne aujourd'hui ne peut nier la nécessité de concevoir nos modes de vie dans l'esprit du développement durable et c'est tous ensemble que nous parviendrons à mieux construire notre avenir, à condition bien entendu que ce soit toujours l'intérêt général qui l'emporte sur les multiples intérêts particuliers souvent contradictoires.

Cet avenir se prépare aussi dès l'école et je suis heureux de constater que la rentrée scolaire s'est bien passée. Une équipe enseignante et municipale motivée, des enfants contents de se retrouver et désireux d'apprendre, des équipements améliorés jusqu'au dernier moment constituent des atouts importants pour la réussite de tous.

Mais là encore nous devons compter sur l'application des mesures nouvelles, auxquelles nous n'avons pas été associés, et qui vont pourtant modifier sensiblement la vie de notre école. La précipitation n'est jamais bonne conseillère et il est en général préférable de savoir donner du temps au temps pour que de nouvelles réformes prennent mieux en compte les attentes des personnels de terrain afin de mieux répondre à leurs attentes.

La rentrée scolaire s'accompagne aussi de la rentrée associative, particulièrement riche cette année encore, comme l'a bien montré l'affluence qui régnait au forum des associations et la diversité des propositions faites pour le divertissement des petits et des grands.

Aussi, malgré bien des difficultés qui assombrissent l'horizon de beaucoup, je souhaite que cette période de rentrée soit, plus encore que par le passé, favorable à l'épanouissement de chacun et de tous.

Votre maire, Roger GARDES
Président du Parc des volcans
Vice-président de Clermont Communauté

ACTIVITÉS DES ÉLUS

Carnet de bord

Le Carnet de bord ne peut pas reprendre, par manque de place, toutes les réunions auxquelles participent les élus. Il est centré sur les réunions les plus institutionnelles concernant surtout maire, adjoints et conseillers délégués. Parallèlement, se tiennent de nombreuses commissions municipales ainsi que des rencontres individuelles concernant des problèmes plus personnels. L'ensemble du conseil se réunit aussi régulièrement pour mieux préparer les décisions les plus importantes qui seront ensuite adoptées en séance. Bien entendu tous les conseillers sont à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur tel ou tel dossier.

1er juin

- Représenter la commune à la maison de retraite de Ceyrat (A. Désènard)

2 juin

- Conseil d'administration de Soleauvergne à Clermont-Fd (R. Gardes)

3 juin

- Rencontre avec les services concernés au sujet d'un projet d'urbanisme (R. Gardes, E. Jeannel)
- Concertation avec le délégué de Gaz de France (R. Gardes)
- Entretien avec Clermont Communauté au sujet de la voirie d'intérêt communautaire (R. Gardes, E. Jeannel)

4 juin

- Représenter la commune à l'inauguration du Festival Europa Vox à Clermont-Fd (R. Gardes)

6 juin

- Présentation des chartes forestières au Conseil général (Y. Chauvet)
- Réunion de l'Union départementale des centres communaux d'action sociale à Clermont-Fd (A. Désènard)
- Assemblée générale du Rugby club de St-Genès à Laschamps (R. Gardes, A. Boudet)

7 juin

- Rencontre avec les associations d'opposants au projet d'incinérateur (R. Gardes, D. Simonneau, N. Imbaud)
- Assemblée générale de la Société de pétanque (A. Boudet)
- Réunion du Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise (E. Jeannel)

8 juin

- Préparation du déplacement à Paris de la chorale des sapeurs pompiers du Puy-de-Dôme (R. Gardes, A. Boudet)

10 juin

- Préparation avec nos partenaires du dossier d'équipement communautaire de proximité (R. Gardes, E. Jeannel, Y. Chauvet, D. Simonneau, N. Imbaud)
- Expertise des bâtiments de l'ancienne ferme de l'INRA à St-Genès (R. Gardes)

11 juin

- Conseil d'administration du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Beaumont-Ceyrat-St-Genès (R. Gardes, C. Vial)

12 juin

- Bureau de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Étude de l'assainissement au bourg de St-Genès en vue des constructions futures (C. Vial)

13 juin

- Représenter la commune au vernissage de l'exposition d'André Siramy à Chamalières (R. Gardes, A. Désènard, N. Imbaud, M. Barnérias)

14 juin

- Journée nationale des pompiers à Clermont-Fd et à St-Genès (R. Gardes, A. Boudet)

16 juin

- Réunion de la Caisse des écoles (R. Gardes, A. Désènard, C. Lenne)
- Assemblée générale de la SAEML Charade (Y. Chauvet)
- Réunion du Centre communal d'action sociale (R. Gardes, A. Désènard, C. Barboiron, M. Fayet, P. Vieira)
- Concertation à propos de l'analyse des besoins sociaux (A. Désènard)
- Présentation de la communication de Clermont Communauté à Romagnat (A. Boudet, M. Barnérias)

18 et 19 juin

- Deuxième université européenne de l'accueil des nouvelles populations à la Grande Halle d'Auvergne (R. Gardes)

18 juin

- Étude de l'assainissement dans le secteur du Plat d'Auzat (A. Désènard, D. Simonneau, C. Vial)

19 juin

- Concertation avec la commune de Chanonat (R. Gardes, E. Jeannel, D. Simonneau)
- Conseil d'administration du Syndicat de l'Auzon à Cournon (A. Désènard, C. Vial)
- Réunion à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Rencontre avec la Direction départementale de l'Équipement pour la mise en place du Plan local d'urbanisme (E. Jeannel)
- Réunion de la Mission locale pour l'emploi à Clermont-Fd (C. Barboiron)
- Rencontre avec la Communauté de communes des Cheires au sujet des chemins de randonnée, à Saint-Amant (A. Boudet)

20 juin

- Assemblée générale de l'AS St-Genès Football (R. Gardes, A. Boudet)
- Bilan de fin d'année de l'association Gomme et Crayon (R. Gardes, A. Désènard)
- Fête du judo de l'Amicale laïque de Notre pays (R. Gardes, A. Boudet)
- Conseil de l'école maternelle (A. Désènard)

23 juin

- Réflexion sur le tourisme durable au Comité régional de développement touristique à Clermont-Fd (R. Gardes)
- Réunion du Comité local d'information et de coordination (A. Désènard, C. Barboiron, M. Fayet, P. Vieira)
- Réunion de l'école de musique intercommunale d'Aydat-Ceyrat-St-Genès à Ceyrat (N. Imbaud, M. Barnérias, C. Lenne)

24 juin

- Réflexion sur la politique de l'habitat à Clermont Communauté (A. Désènard)

25 juin

- Comité de pilotage de Natura 2000 Chaîne des Puys à Montlosier (R. Gardes)
- Réflexion sur les grands espaces de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Conseil d'administration du Comité de jumelage (R. Gardes)
- Assemblée générale du Syndicat mixte d'action foncière à Cébazat (D. Simonneau)
- Réunion du Syndicat de l'Auzon à Cournon (A. Désènard)

26 juin

- Comité syndical du Parc des volcans à Montlosier (R. Gardes)
- Assemblée générale de l'Amicale laïque de notre pays (R. Gardes)
- Réunion du Service de soins infirmiers à domicile (C. Barboiron, M. Fayet)
- Conseil de l'école primaire (A. Désènard)
- Commission de sécurité pour le festival de théâtre amateur (A. Boudet)

27 juin

- Conseil communautaire à Clermont Communauté (R. Gardes, E. Jeannel)
- Cérémonie de départ en retraite à la gendarmerie à Clermont-Fd (R. Gardes)

27 et 28 juin

- Jury du festival de pyromélie à Royat (R. Gardes, A. Désènard)

28 juin

- Remise de récompenses à la course de côtes de Berzet (A. Boudet, P. Vieira)
- Réflexion sur la mise en place d'un Agenda 21 à Aulnat (N. Imbaud)

ACTIVITÉS DES ÉLUS



Commission de rédaction du bulletin municipal

29 juin

- Remise de récompenses au tournoi de tennis de St-Genès (A. Boudet, G. Garraud)

30 juin

- Assemblée générale de l'Interparc du Massif central à Florac (R. Gardes)
- Réunion de concertation à Chatrat (D. Simonneau, C. Barboiron)
- Réflexion sur le Conseil municipal d'enfants (N. Imbaud, M. Barnérias, A. Boudet, I. Boissy)

2 et 3 juillet

- Réunions de concertation avec les institutionnels sur la révision de la charte du Parc des volcans (R. Gardes)

2 juillet

- Cérémonie de départ en retraite de l'inspecteur de l'Éducation nationale à Ceyrat (A. Désènard)

3 juillet

- Assemblée générale de Loisirs et Rencontres (A. Désènard)
- Inauguration de la base nautique d'Aydat (E. Jeannel)

4 juillet

- Concertation sur les questions d'environnement de l'agglomération à Clermont-Fd (R. Gardes)
- Commission du crématorium de Clermont Communauté (Y. Chauvet)
- Ouverture du Festival de théâtre amateur de St-Genès (R. Gardes, A. Désènard, D. Simonneau, N. Imbaud, M. Barnérias)
- Assemblée générale du Comité local d'information et de coordination (A. Désènard, C. Barboiron)

7 juillet

- Réflexion avec le Conseil régional sur l'organisation de la coopération décentralisée à Clermont-Fd (R. Gardes)
- Réunion de l'association de défense du site de Charade (R. Gardes, Y. Chauvet)

8 juillet

- Analyse de la situation concernant un projet de lotissement (R. Gardes, A. Désènard, E. Jeannel, Y. Chauvet, D. Simonneau, C. Mestayer)
- Étude avec la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des conditions d'alimentation en eau potable (R. Gardes, E. Jeannel, Y. Chauvet, D. Simonneau, C. Vial)

9 juillet

- Information sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux au CPIE de Theix (R. Gardes, C. Vial)

10 juillet

- Point sur les projets de logements sociaux avec l'OPHIS (R. Gardes, A. Désènard, E. Jeannel, Y. Chauvet, D. Simonneau)
- Réception des travaux de Nadaillat (D. Simonneau, J. Castagnini)

11 juillet

- Rencontre avec la Communauté de communes des Cheires au sujet des chemins de randonnée (R. Gardes, N. Imbaud, A. Boudet)

22 juillet

- Présentation du logiciel graphique de Clermont Communauté (E. Jeannel, D. Simonneau, N. Imbaud)

24 juillet

- Entretien de recrutement pour le Service de soins infirmiers à domicile (C. Barboiron)

6 août

- Rencontre avec le Service départemental d'incendie et de secours au sujet de travaux à la caserne (A. Boudet)

21 août

- Étude d'un cahier des charges du Plan local d'urbanisme avec les services de la DDE (E. Jeannel)

23 août

- Rencontre avec le comité des fêtes de Berzet (R. Gardes, A. Boudet, P. Vieira)

26 août

- Entretien avec un sous-directeur de l'Environnement à Bruxelles en déplacement en Auvergne au sujet de la protection de la nature (R. Gardes)

28 août

- Réunion de l'École de musique intercommunale d'Aydat-Ceyrat-St-Genès (N. Imbaud, M. Barnérias)

30 août

- Réflexion sur la mise en place d'un Agenda 21 à Aulnat (N. Imbaud)

2 septembre

- Commission de sécurité à Charade (Y. Chauvet)
- Rentrée des classes au groupe scolaire de St-Genès (R. Gardes, A. Désènard, A. Boudet)

3 septembre

- Commission aménagement du territoire de la Fédération des parcs naturels régionaux (R. Gardes)

4 septembre

- Réflexion sur l'accueil d'actifs et la médiation culturelle (R. Gardes)

6 septembre

- Représenter la commune à l'inauguration de la Foire de Clermont/Cournon et à la rencontre organisée par le Conseil général (R. Gardes)
- Rencontre avec les associations à l'occasion du forum de rentrée (R. Gardes, G. Dellavedova)

9 septembre

- Ouverture des plis pour le programme de voirie (R. Gardes, Y. Chauvet, D. Simonneau, C. Vial)
- Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme à Clermont-Fd (E. Jeannel)

10 septembre

- Présentation du stand de Clermont Communauté à la Foire de Clermont/Cournon (R. Gardes)
- Réunion du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Beaumont-Ceyrat-St-Genès (R. Gardes, C. Vial)

11 septembre

- Salon du maintien à domicile (A. Désènard)
- Commission repas de la maison de retraite à Ceyrat (A. Désènard)
- Rencontre à propos d'un projet de lotissement (E. Jeannel)

12 septembre

- Réunion avec les services de la Direction régionale de l'environnement au sujet de la mise en place d'un Agenda 21 (N. Imbaud)

13 septembre

- Réunion du Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise à Cournon (R. Gardes, N. Imbaud)

14 septembre

- Cérémonie officielle du 50^e anniversaire de Charade (R. Gardes)

15 septembre

- Rencontre à propos de l'analyse des besoins sociaux à Clermont-Fd (A. Désènard)
- Remise officielle du label "Grand site" au sommet du puy de Dôme (R. Gardes)
- Rencontre avec le secrétaire général de l'INRA au sujet de problèmes fonciers (D. Simonneau, C. Vial)
- Rencontre avec les services du Conseil général au sujet de l'aménagement du carrefour de la Cassière et de la RD 2089 (R. Gardes, E. Jeannel, Y. Chauvet, D. Simonneau).

ACTIVITÉS DES ÉLUS

Décisions du Conseil municipal

Réuni en séances ordinaires, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes à l'unanimité, sauf précisions contraires.

Le 24 juin 2008

- **Adopter** les différents comptes administratifs et gestion pour 2007.
- **Affecter** les résultats des différents budgets.
- **Adopter** les budgets supplémentaires 2008 : général, eau, assainissement, usine relais
- **Lancer** une procédure adaptée pour les travaux de réfection de la toiture de l'église de St-Genès-Champanelle estimés à 50.000 €.
- **Lancer** une procédure adaptée pour les travaux de réseaux dans le bourg de St-Genès-Champanelle (en relation avec l'ECP et la construction de logements sociaux) estimés à 110 000 €.
- **Lancer** une procédure adaptée pour les travaux de voirie 2008 estimés à 120 000 €.
- **Appliquer**, pour des travaux d'aménagement de Nadaillat, pour les parties de travaux communes à l'eau et l'assainissement (installation chantier, fouilles, revêtement de chaussée), la clé de répartition suivante : 10 % pour budget assainissement, 7 % pour budget eau.
- **Solliciter** l'aide de l'État au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la pose de glissières de sécurité à Berzet, Champeaux et Fontfreyde.
- **Accepter** de vendre ou échanger des parcelles à des particuliers à Berzet, Champeaux et Manson.
- **Vendre** à Theix deux parcelles à une SCI pour la construction d'une maison de santé.
- **Céder** une parcelle à Theix, à la DDE pour un aménagement.
- **Acheter** à Theix deux petites parcelles appartenant à l'INRA afin de constituer un accès.
- **Exonérer** de la taxe locale d'équipement tout organisme de HLM intervenant sur la construction ou la rénovation de logements sociaux.
- **Proposer** à Monsieur le préfet, suite au référendum du 26 novembre à Nadaillat, d'émettre un avis positif sur la concession à l'OPHIS d'un bail à réhabilitation de l'ancien presbytère de Nadaillat afin d'en faire deux logements sociaux.
- **Approuver**, à la majorité (2 contre, 1 abstention), la modification de l'article 6 des statuts de Clermont Communauté.
- **Procéder** au tirage au sort, de 6 jurés d'assises pour 2009.
- **Approuver** les nouveaux tarifs des taxes d'affouage, augmentés de 3 % par rapport à 2007.
- **Autoriser** Monsieur le maire à revoir, par avenant, les conditions de travail et de rémunération du titulaire en CDI.
- **Approuver** l'embauche de deux adjoints techniques non titulaires pour deux mois afin de faire face aux travaux pendant l'été.
- **Accepter** l'adhésion de la commune au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale.
- **Adhérer** à la Maison de l'Europe pour un montant annuel de 100 €.
- **Autoriser** le « Rallye Saint-Genès » à utiliser une partie des locaux de la maison des associations pendant l'été et les vacances scolaires, afin de disposer d'une salle pour le moment du déjeuner.

Le 10 septembre 2008

- **Prescrire** la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce qui devrait prendre environ 2 ans, et pour ce faire :
 - Demander la mise à disposition gratuite de la DDE pour une mission de conduite de procédure,
 - Charger un bureau d'étude d'urbanisme de réaliser les études et aider à l'élaboration de l'Agenda 21,
 - Solliciter une dotation de l'État pour compenser la charge financière de la commune.
- **Approuver** le projet d'Équipement communautaire de proximité (ECP) réalisé par le Cabinet IN6TU qui comprend :
 - La construction d'un court de tennis couvert à proximité des tennis existants,
 - L'aménagement de l'ancienne grange de l'INRA avec une salle polyvalente et une salle dédiée aux arts martiaux.
- **Approuver** la participation financière de la commune à hauteur de 300.000 € pour les réalisations de l'ECP, compte tenu du plafonnement de la dotation de Clermont Communauté à 1.650.000 € (acquisitions foncières incluses).
- **Solliciter**, pour les réalisations de l'ECP, l'aide du Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre du Contrat local de développement pouvant se situer à hauteur de 20 % de la participation communale.
- **Facturer** tous les équipements de raccordement aux réseaux eau et assainissement (fouilles, fournitures, regards, pose de compteurs) au coût réel des travaux à compter du 1^{er} octobre 2008.
- **Prendre** acte de l'entreprise retenue pour les travaux de voirie 2008 : SCREG SUD-EST pour un montant de 102.856 € TTC.
- **Confier** au SIEG du Puy-de-Dôme la réalisation de l'éclairage public de la rue du Plat d'Auzat à Theix pour une participation communale de 2.920,40 €.
- **Fixer** les nouveaux tarifs du Centre de loisirs fonctionnant les mercredis en période scolaire, avec une augmentation moyenne de 3 %.
- **Autoriser** Monsieur le maire, après avoir obtenu l'accord de Monsieur le préfet, à signer avec l'OPHIS un bail à réhabilitation, d'une durée de 40 ans, portant sur l'ancien presbytère de Nadaillat afin de réaliser deux logements sociaux.
- **Acheter** les lots 1 et 7 du lotissement de Berzet, pour un montant de 29.031 €, afin que l'OPHIS puisse réaliser 3 logements sociaux.
- **Prendre** acte des rapports 2007 de Clermont Communauté s'agissant de l'activité, du prix et de la qualité du service d'assainissement communautaire, du prix et de la qualité du service d'élimination des déchets.
- **Accepter** les modifications statutaires de l'établissement public foncier / Smaf explicitant les modalités de délégation du droit de préemption au directeur par le conseil d'administration.

Les défis des maires de France

Avec plus de 36.000 communes, notre pays dispose d'un important réseau d'élus locaux, gage d'une vie démocratique particulièrement riche. La plupart des maires sont regroupés dans l'Association des maires de France qui défend leurs intérêts et ceux des multiples communes qu'ils gèrent. Cette association vient de publier son rapport d'activités 2007/2008, lequel fait le point sur les principaux défis que doivent relever les élus du printemps dernier.

Le premier d'entre eux sera un défi financier et fiscal. L'argent public devient de plus en plus rare et les attentes de nos concitoyens de plus en plus fortes. Or ce sont les collectivités les plus modestes qui rencontreront davantage de difficultés pour répondre aux attentes de leurs habitants, par manque de moyens compte tenu des charges nouvelles qu'on leur impose et des moyens qu'on ne leur accorde qu'avec parcimonie.

Le deuxième défi sera la défense de l'environnement et la prise en compte du développement durable. La charte des maires, adoptée lors du dernier congrès,

a permis de faire le point sur de nombreuses actions qui, souvent, peuvent être transposées intelligemment d'une commune à l'autre.

Le défi lié à la révision générale des politiques publiques inquiète aussi beaucoup les maires, très attachés à la présence des services publics et craignant que la réorganisation des services de l'État ne se traduise par une diminution de ses moyens.

Autre défi d'importance, celui qui concerne l'intercommunalité. Le socle de cette évolution majeure est maintenant en place mais les relations des communes et de leurs intercommunalités doivent aujourd'hui s'affiner et s'approfondir pour mieux faire face aux difficultés à venir.



ECONOMIE ET FINANCES

Comptes administratifs et de gestion 2007

Les comptes administratifs traduisent l'exécution des budgets votés (budgets primitifs, supplémentaires et décisions modificatives) en retenant l'ensemble des dépenses et des recettes d'une année. Les informations contenues dans les comptes administratifs sont en concordance avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de ses comptes de gestion. Les comptes administratifs du budget général, de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2007, présentés ci-dessous, ont été votés à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 26 juin 2008.

Budget général

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues2 588 271,00 €	Recettes prévues.....2 588 271,00 €
Dépenses réalisées2 017 884,31 €	Recettes réalisées.....2 304 973,73 €

Le résultat de l'exercice est positif de 287 089,42 € auxquels il faut ajouter 279 787,77 € de résultats antérieurs soit un total de 566 877,19 €. Cet excédent est affecté à la section d'investissement pour un montant de 283 921 € et le solde à la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues1 171 372,00 €	Recettes prévues.....1 171 372,00 €
Dépenses réalisées.....761 019,97 €	Recettes réalisées480 429,81 €

Le résultat déficitaire de l'année, hors restes à réaliser, est de 280 590,16 €. Cumulé avec l'excédent de l'année 2006, d'un montant de 71 925,09 €, le résultat de l'exercice présente un déficit de 208 665,07 €.

Budget eau

EXPLOITATION

Dépenses prévues.....328 338,00 €	Recettes prévues328 338,00 €
Dépenses réalisées.....312 456,11 €	Recettes réalisées260 982,13 €

L'exercice présente un résultat déficitaire de 51 473,98 €. Avec la reprise des résultats antérieurs d'un montant de 61 428,14 €, la clôture de l'exercice présente un excédent de 9 954,16 € affecté à la section d'exploitation.

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues.....260 182,00 €	Recettes prévues260 182,00 €
Dépenses réalisées47 278,87 €	Recettes réalisées131 623,88 €

L'exercice, hors restes à réaliser, présente un résultat excédentaire de 84 345,01 € auxquels il convient de rajouter 126 690,54 € des résultats antérieurs soit un excédent total de 211 035,55 € reporté à cette même section.

Budget assainissement

EXPLOITATION

Dépenses prévues.....203 849,00 €	Recettes prévues203 849,00 €
Dépenses réalisées.....137 853,33 €	Recettes réalisées176 626,33 €

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 38 773 € entièrement affecté à la section investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues.....125 399,00 €	Recettes prévues125 399,00 €
Dépenses réalisées61 292,74 €	Recettes réalisées68 316,92 €

Le résultat de l'année, hors restes à réaliser, présente un excédent de 7 024,18 €. Le résultat antérieur reporté est un déficit de 39 220,44 € soit un résultat déficitaire pour l'exercice de 32 916,26 €.

ECONOMIE ET FINANCES

Budgets supplémentaires 2008

Suite à l'approbation des comptes administratifs et de gestion par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2008, les budgets supplémentaires ont été votés à l'unanimité lors de cette même séance. Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif la reprise des résultats budgétaires de l'exercice précédent. Il complète et modifie une partie du budget primitif.

Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses affectées correspondent à 168 206 € de charges à caractère général, 41 000 € au titre du développement du Plan Local d'Urbanisme, 25 000 € de charges de personnel, 2 000 € de charges financières et 66 450 € de virement à la section investissement.

Les recettes se composent de 19 700 € des produits et services relevant de dotations et de redevances ainsi que de 282 956 € de l'excédent antérieur reporté.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses sont représentées par 74 000 € de dépenses d'équipement, 331 586 € de restes à réaliser et de 208 665 € de déficit antérieur reporté.

Les recettes sont constituées de 283 921 € d'excédent de la section de fonctionnement, de 256 330 € de subvention à recevoir, de 10 000 € de produits de cessions, de la minoration d'une subvention d'équipement de 2 450 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 66 450 €.

Budget eau

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses de 9 954 € correspondent à des charges à caractère général.

Les recettes sont constituées de l'excédent antérieur reporté soit 9 954 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses se composent de 172 313 € d'investissement matériel et de 40 531 € de restes à réaliser.

Les recettes sont représentées par 1 809 € de subvention à recevoir et de 211 035 € de l'excédent antérieur reporté.

Budget assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses sont constituées de 20 964 € de restes à réaliser et de 32 196 € de déficit antérieur reporté.

Les recettes se composent de 38 773 € de l'excédent de la section d'exploitation, de 8 471 € d'emprunt et de 5 916 € de subvention à recevoir.

Récapitulatif : budgets primitifs & supplémentaires

FONCTIONNEMENT OU EXPLOITATION	BUDGET GENERAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT
Rappel budget primitif	2 202 429 €	302 974 €	174 166 €
Budget supplémentaire	302 656 €	9 954 €	
TOTAL	2 505 085 €	312 928 €	174 166 €
INVESTISSEMENT	BUDGET GENERAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT
Rappel budget primitif	565 036 €	67 228 €	184 602 €
Budget supplémentaire	614 251 €	212 844 €	53 160 €
TOTAL	1 179 287 €	280 072 €	237 762 €

ACTUALITÉ

Groupe scolaire

La cloche annonce la rentrée des classes

L'école maternelle accueille cette année une nouvelle directrice, Chantal Loyer, qui vient de l'école maternelle du Crest. Elle a en charge la moyenne et grande section. Sandra Giraud assure sa décharge de direction les lundis. Les trois autres classes sont assurées par :

- Valérie Pigout (grande section)
- Isabelle Gislou et Albane Frayssinier (petite et moyenne section)
- Christine Duchet (petite section).

Les maîtresses sont aidées pour l'encadrement de la vie collective (habillage, surveillance de la sieste...) et la préparation matérielle de la classe par des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) : Sylvianne Ondet, Jeanine Leduc, Cécile Mignard et Zulmira Mally.



De gauche à droite : Chantal Loyer, Valérie Pigout, Isabelle Gislou, Albane Frayssinier, Christine Duchet

L'équipe enseignante de l'école élémentaire se renouvelle pour moitié. Les enseignantes, travaillant déjà sur l'école,

- Géraldine Marion (CM1 / CM2) qui assure aussi la direction
- Claudine Leprat (CM1 / CM2)
- Françoise Alexandre (CE2 / CM1)
- Françoise Tourgon (CP)

voient l'équipe s'enrichir de l'arrivée de

- Pascale Lévrier (CP / CE1)
- Corinne Meyniel (CE1 / CE2)
- Magali Geffroy (CM1 / CM2) en complément de Mmes Marion et Leprat
- Isabelle Boissy (CE2 / CM1)

Il faut bien entendu compter sur la présence du personnel communal pour l'entretien des locaux, l'encadrement du temps de cantine et de garderie. En plus des ATSEM (citées plus haut), Marie-Hélène Baudin, Gisèle Outurquin, Maria Volla, Laurence Viallon, Catherine Auzance, Nelly Vieira, Noura Le Mer, Jennifer Otto, Florence Coots et René Sallas.



De gauche à droite : Pascal Lévrier, Françoise Alexandre, Françoise Tourgon, Géraldine Marion, Magali Geffroy

Travaux au groupe scolaire



Comme chaque été, différents travaux d'aménagement et de réparation ont été effectués au groupe scolaire. Du matériel pour un montant de 5 328 € a été livré durant les vacances : chaises et tables de classe, tableaux, distributeurs de savon...



Dans la cour de récréation, le grillage a été changé sur une partie, l'abri pour les vélos terminé et la réfection des aires de jeux réalisée, pour une somme totale de 20 742 €.

Guide "L'écolier champannellois"

La commission des affaires scolaires a travaillé sur l'édition d'un guide de l'écolier champannellois.

Chaque élève des écoles élémentaire et maternelle l'a reçu le jour de la rentrée. Ce livret contient des informations concernant l'école, la garderie périscolaire, le restaurant, les transports, les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) du mercredi et des vacances scolaires, la halte-garderie Graines de genêts, l'école de musique, la médiathèque communautaire et les activités dans les diverses associations.



ACTUALITÉ

Relais d'assistantes maternelles



Le Relais d'assistantes maternelles a rouvert ses portes le lundi 8 septembre.

Une douzaine d'assistantes maternelles étaient au rendez-vous avec leurs bambins...

Tout au long de l'année, les ateliers d'éveil se dérouleront le lundi matin. Au programme : activités manuelles, expression corporelle, chants, jeux..., mais aussi des matinées à thème comme Halloween, Noël, Carnaval, Fête de la Musique...

Venez nombreuses.

Halte-garderie "Graines de genêts"

Les enfants de la halte-garderie ont fait leur rentrée le mardi 3 septembre. Les petits nouveaux ont pu découvrir les lieux progressivement avec leurs parents au cours d'une période d'adaptation. Quant aux anciens, ils ont pu retrouver leurs jeux favoris et les copains. La halte-garderie a une capacité d'accueil de 15 enfants maximum. L'équipe est constituée d'une éducatrice de jeunes enfants et de deux titulaires du CAP petite enfance. Les horaires d'ouverture sont:

- Les mardis, jeudis et vendredis matins de 8h30 à 12h30 pour les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.
 - Les mercredis de 8 heures à 18 heures (avec possibilité de repas au restaurant scolaire) pour les enfants de 2 à 5 ans.
- Pour tout renseignement, veuillez téléphoner au **04 73 87 00 95**



L'accueil de loisirs de Saint-Genès

Le centre aéré du mercredi a rouvert ses portes depuis le 3 septembre. L'animation est assurée par une équipe de l'Aroeven dans les locaux de la garderie et accueille les enfants âgés de 4 à 12 ans (place limitée à 8 enfants pour les 4-6 ans). L'animation met en avant le rythme de vie de l'enfant avec une journée type :

8 heures : accueil avec des temps de lecture, jeux de société, ... collation du matin

9h00 à 12h00 : Activités manuelles, jeux, conseil d'enfant ... avec une durée adaptée à chaque âge.

12h15 à 13h15 : Déjeuner

13h30 à 15h00 : Temps calme pour tous. Les enfants peuvent pratiquer des jeux calmes, lire... ou dormir s'ils le souhaitent.

15h00 à 17h00 : Moment de grands jeux, balades à thème ou des projets créatifs sans oublier le goûter.

17h00 à 18h00 : Garderie avec des temps de lecture, jeux de société...

Trois grands thèmes seront abordés :

• **Automne "Découverte du territoire de Saint-Genès"** avec les acteurs locaux des activités de jeux, créations, cuisine, balades...

• **Hiver "Initiation à la culture sport"** en partenariat avec les animateurs sportifs de la commune ainsi que l'Aroeven sur trois mercredis "ski" à Super Besse (7-12 ans) et "neige" pour les plus jeunes. Des sorties patinoire et piscine seront prévues dès janvier.

• **Printemps "Initiation aux arts créatifs"** avec les acteurs culturels locaux, la médiathèque et différentes associations ainsi que des sorties cinéma, festival, musée... En parallèle, l'Aroeven propose un cycle d'activité autour du Lac d'Aydat (nautisme, course d'orientation, accrobranche et VVT) auquel pourront participer les enfants du CLSH (avril 2009).

Des plaquettes d'information sont mises à disposition en mairie.

Vacances scolaires • Centre de Theix

Pour les vacances scolaires, la ville de Clermont organise au Centre de loisirs de Theix des séjours ouverts aux enfants de Saint-Genès-Champanelle, âgés de 4 à 12 ans.

Toussaint

séjour du lundi 27 au vendredi 31 octobre (5 jours)

séjour du lundi 3 au mardi 4 novembre (2 jours)

Inscriptions : dès maintenant en mairie

Noël

séjour du lundi 22 au vendredi 26 décembre (4 jours)

Inscriptions

des permanences auront lieu en mairie du lundi 24 au vendredi 28 novembre de 9h à 12h et de 14h à 18h

Pour tout renseignement au sujet de ces accueils de loisirs, veuillez vous adresser en mairie auprès de **Sylvie Duc** au **04 73 87 40 53**.

ACTUALITÉ

Conseil municipal d'enfants



Le Conseil municipal d'enfants achève bientôt son mandat. L'aire de jeux (espace pique-nique, table de ping-pong et balançoire) près du gymnase sera achevée courant octobre.

Les prochaines élections auront lieu en décembre 2008 - janvier 2009.

La page du Garde Champêtre

Les épaves

Dernière relance concernant le ramassage d'épaves (autos et matériel agricole). Les personnes intéressées doivent contacter la mairie. Le ramassage se fera début novembre 2008. Ceux qui sont déjà inscrits seront informés des dates exactes.

Groupe scolaire

Bonne rentrée à tous, les nouveaux comme les anciens. Comme toujours, sécurité et discipline sont de mise autour du groupe scolaire. Pas de stationnement abusif ou dangereux, pas de grosses manœuvres dans le flux de la circulation (dépassement, demi-tour). Soyez patients et vigilants car les enfants ne sont pas conscients des dangers.



Tri sélectif et Point propre



Les ordures ménagères et autres déchets de notre société de consommation représentent des quantités importantes et une forte diversité. Le tri sélectif permet de réduire les quantités de déchets des poubelles traditionnelles et facilite le recyclage.

Respectons-le !

La déchetterie de Theix, ouverte du mardi au samedi inclus de 9h à 12h et de 14h à 18h, et les points propres complètent le dispositif de tri sélectif.



Urbanisme



Informations simplifiées sur quelques règles à respecter :

Les constructions :

- d'une surface supérieure à 20 mètres carrés (SHOB) → **Permis de construire**
- d'une surface comprise entre 2 et 20 mètres carrés → **Déclaration préalable**
- d'une surface inférieure à 2 mètres carrés mais d'une hauteur supérieure à 12 mètres → **Déclaration préalable**

Les piscines :

- dont la couverture fait plus de 1,80m de hauteur → **Permis de construire**
- dont la couverture est inférieure à 1,80m et la superficie du bassin est comprise entre 10 et 100 mètres carrés → **Déclaration préalable**

Les travaux :

- Modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur → **Permis de construire**
 - Transformation de plus de 10 mètres carrés de la SHOB en SHON → **Déclaration préalable**
 - Les travaux de ravalement, toiture et travaux modifiant l'aspect extérieur → **Déclaration préalable**
 - Occupation du domaine public, domaine communal, sectional, voirie routière → **Demande d'autorisation**
- Les permis de construire, déclarations de travaux et autres autorisations doivent impérativement être affichés sur les lieux des travaux et visible du domaine public.**

Chasse

C'est également la rentrée pour la chasse depuis le 14 septembre jusqu'au 28 février 2009. Les jours de chasse varient selon les périodes et le gibier chassé (durant certaines périodes tous les jours de la semaine peuvent être chassés). De même pour la sécurité de chacun, les chasseurs devront respecter le règlement de la société et les plans de chasse. Il est important que chasseurs, promeneurs et agriculteurs cohabitent sur l'immense territoire de la commune dans le respect mutuel.

Permanences sociales de proximité



**Circonscription
d'action
médico-sociale
de l'agglomération
clermontoise**

**Unité territoriale de
Beaumont / Ceyrat /
St-Genès-Champanelle**

Tél. : 04 73 15 06 79
Fax : 04 73 15 06 71

**Veillez adresser
vos courriers au siège
de circonscription**

34 place Jean-Jaurès
63800 Cournon
d'Auvergne

Vous pouvez rencontrer une assistante du service social, sur rendez-vous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
À Beaumont Antenne médico-sociale 30 chemin du Mas	matin 8h15/11h15 Anne VILA	matin 9h/12h Sandrine PRADIER	matin 9h/12h Laëtitia COMPIGNE	matin 9h/12h Muriel DUMAS	
À Ceyrat à la mairie					Le 1 ^{er} et le 3 ^e vendredi de chaque mois, le matin 9h/11h
À St-Genès- Champanelle à la mairie	Le 1 ^{er} et le 3 ^e lundi de chaque mois, l'après-midi 14h/16h				

Des rencontres sur rendez-vous sont possibles en dehors de ces périodes.

Pour les demandes de Revenu Minimum d'Insertion (RMI), les usagers peuvent prendre un rendez-vous auprès de l'instructeur spécialisé, Danièle Combes.

Les assistantes de service social

Compigne	Laetitia	Assistante de service social
Dumas	Muriel	Assistante de service social
Pradier	Sandrine	Assistante de service social
Vila	Anne	Assistante de service social
Balmana	Peggy	Secrétaire UT

À partir du 6 octobre 2008, les permanences de Saint-Genès-Champanelle auront lieu le 1^{er} et le 3^e lundi de chaque mois l'après-midi, au lieu du jeudi.

**Pour obtenir des informations, pour prendre rendez-vous, ou en cas
d'urgence, vous pouvez contacter le secrétariat de l'unité territoriale
au 04 73 15 06 79**

Commission communale des impôts directs

■ L'article 1650 paragraphe 3 du Code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux.

■ Aussi il convenait, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Les commissaires doivent être français, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impôts directs dans la commune. L'un d'entre eux doit être domicilié hors de la commune et lorsque l'ensemble des propriétés boisées dépasse 100 hectares, l'un d'eux doit être propriétaire de bois ou forêts.

■ Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants désignés par le directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Ainsi, le Conseil municipal par délibération en date du 8 avril 2008 a proposé au directeur des services fiscaux une liste de 32 contribuables remplissant les conditions ci-dessus évoquées, et ce dernier, par décision en date du 15 mai 2008, a nommé les commissaires de la commune de St-Genès-Champanelle:

Commissaires titulaires

Joseph Fléchet
Pierre Defemme
Pierre Bernard
Jean-Michel Sadot
Félix Gauthier
Bernard Jamot
Jean-Marie Mignard
(Heume l'Église)
Jacques Ondet
(propriétaire de bois)

Commissaires suppléants

Georges Valleix
Marcel Cissoire
Pierre Paccard
Roger Ondet
Paul Roux
Jean Chades
Chantal Aulagne
(Royat)
Maurice Ondet
(propriétaire de bois)

■ La commission se réunit à la demande du directeur des services fiscaux, convoquée par le maire, au moins une fois par an. Elle délibère en commun, à la majorité des suffrages, mais elle ne peut prendre de décision qu'en présence de cinq membres au moins. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. La commission est notamment chargée de dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Enfin, elle formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation.

ACTUALITÉ

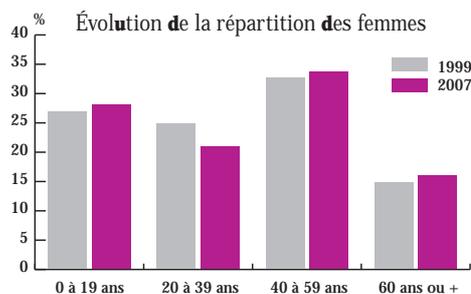
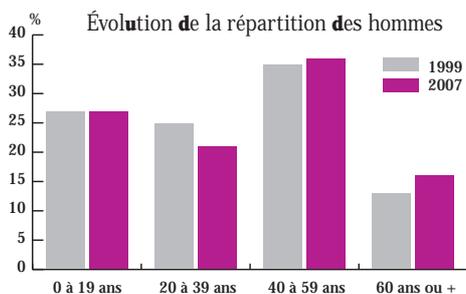
La commune de St-Genès-Champanelle compte une population de 3044 habitants en 2007 contre 2688 en 1999 soit une augmentation de 356 personnes (+13,2 %)

Résultats du recensement 2007

RÉPARTITION HOMMES – FEMMES

HOMMES	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans ou +
1999	27 %	25 %	35 %	13 %
2007	27 %	21 %	36 %	16 %

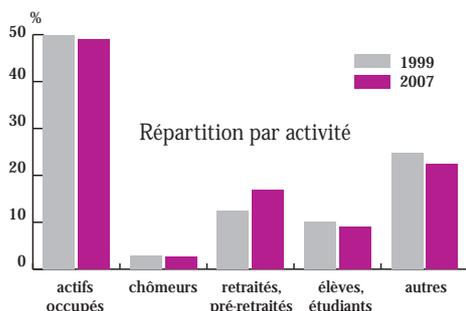
FEMMES	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans ou +
1999	27 %	25 %	33 %	15 %
2007	28 %	22 %	34 %	16 %



ÉTAT MATRIMONIAL EN 2007 : dès 15 ans ou plus

Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Célibataire
58,7 %	4,3 %	5,6 %	31,4 %

TYPES D'ACTIVITÉS



	ACTIFS	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS	INACTIFS	RETRAITÉS PRÉ-RETRAITÉS	ÉLÈVES ÉTUDIANTS	AUTRES INACTIFS
1999	1415	49,9 %	2,8 %	1273	12,4 %	10,1 %	24,8 %
2007	1576	49,1 %	2,7 %	1468	16,8 %	9 %	22,4 %

CATÉGORIES DE LOGEMENTS : Le parc de logements est passé de 1188 à 1308 en 2007 (+10 %)

	NOMBRE DE LOGEMENTS	RÉSIDENCES PRINCIPALES	RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS	LOGEMENTS VACANTS
1999	1188	992 (83,5 %)	131	65
2007	1308	1161 (88,8 %)	101	46

VOITURES :

La part des ménages disposant d'au moins une voiture est passée de 93,4 % en 1999 à 95,4 % en 2007

COMPOSITION DES MENAGES : Depuis 1999, la commune compte 169 ménages en plus (17 %)

	NOMBRE DE MÉNAGES	PART DES MÉNAGES À 1 PERSONNE	PART DES MÉNAGES AVEC 1 PERSONNE RÉFÉRENCE ACTIVE	NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE
1999	992	19,3 %	73,2 %	2,7 %
2007	1161	19,6 %	69 %	2,6 %

NOMBRE ET EQUIPEMENT DE PIÈCES DES RESIDENCES PRINCIPALES

	2 PIÈCES	3 PIÈCES	4 PIÈCES OU PLUS	LOGEMENT AVEC INSTALLATION SANITAIRE
1999	5 %	15 %	80 %	97,5 %
2007	4 %	14 %	82 %	98,6 %

CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

	NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES	PART DES PROPRIÉTAIRES	PART DES LOCATAIRES	RÉSIDENCES PRINCIPALES ACHÉVÉES AVANT 1949	RÉSIDENCES PRINCIPALES ACHÉVÉES APRÈS 1949
1999	992	82,6 %	11,9 %	24,9 %	-
2007	1161	84,5 %	11,5 %	23,9 %	16,5 %

ACTUALITÉ

Du POS au PLU

Dans sa séance du 10 septembre 2008, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la révision du Plan d'occupation des sols (POS) actuel, datant de 1997, en Plan local d'urbanisme (PLU). La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU, impose que tout processus de révision d'un POS aboutisse à l'élaboration d'un PLU.

LE PLU, expression d'un projet global

À la différence du POS, la vocation du PLU n'est pas seulement de gérer l'espace au travers des règles d'utilisation du sol mais d'exprimer le projet de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Article L 123-1 du Code de l'Urbanisme : « Les PLU exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précisent les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services ».

1 - Présentation du PLU

Le PLU comprend cinq sortes de documents.

1.1 Le rapport de présentation

Pièce littéraire du PLU, le rapport de présentation contient au minimum un **diagnostic** au regard des prévisions économiques et démographiques, de l'équilibre social de l'habitat..., une **analyse** de l'état initial de l'**environnement** et une évaluation des incidences du plan en la matière, **une explication des motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol**.

1.2 Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Clé de voute du PLU et **nouveauté essentielle** entre le contenu du POS et celui du PLU, le PADD présente **l'avenir du territoire de la commune à l'horizon de 10 à 20 ans**. Il comprend les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune et, le cas échéant, des orientations d'aménagement plus spécifiques au plan géographique ou thématique.

1.3 Le règlement

Il détermine **le droit d'occuper et d'utiliser le sol** au travers de la délimitation de différentes zones. Le PLU fait référence à **quatre types de zones** qui peuvent elles-mêmes être subdivisées :

- les zones urbaines dites « zones U »,
- les zones à urbaniser, dites « zones AU »,
- les zones agricoles, dites « zones A »,
- les zones naturelles et forestières, dites « zones N ».

1.4 Les documents graphiques

Ils **délimitent** clairement les différentes zones ainsi que certains espaces spécifiques (emplacements réservés, espaces boisés classés...)

1.5 Les annexes

Elles recensent notamment les servitudes d'utilité publique, les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement...

Commission d'urbanisme sur le terrain



2 - Les grandes étapes de l'élaboration du PLU

Le PLU est élaboré **sur l'initiative et sous la responsabilité de la commune**.

2.1 La délibération de prescription

La délibération de prescription de révision du POS en PLU doit également définir les objectifs poursuivis par la commune et les modalités de la concertation qui sera mise en œuvre. Elle fait l'objet de diverses mesures de publicité et est notifiée aux différentes personnes publiques qui seront intéressées au projet (préfet, président du Conseil régional, président du Conseil général, président de la Communauté d'agglomération...). Le PLU doit, en effet, respecter la loi et les orientations contenues dans différents documents inter ou supra communaux.

Le cadre légal et supra-communal

Le PLU doit notamment respecter les consignes et orientations contenus dans :

- la loi SRU (2000) et la Loi Urbanisme et Habitat (2003) qui visent notamment à assurer la cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacement, à lutter contre la péri-urbanisation et le gaspillage de l'espace, à favoriser le renouvellement urbain et à inciter à la mixité sociale.
- divers documents supra-communaux tels le Schéma de cohérence territoriale du Pays du Grand-Clermont, le Plan local de l'habitat et le Plan de développement urbain de Clermont Communauté, la charte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne...

2.2 L'élaboration du projet de PLU

Une phase de diagnostic doit permettre de mettre en relief les forces, faiblesses et besoins de la commune en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Cette phase d'analyse et de compréhension du territoire et d'identification des enjeux majeurs tient naturellement compte du contexte législatif, inter-communal et des résultats de la concertation mise en place avec la population.

ACTUALITÉ

Les objectifs de la commune sont ensuite précisés. Les orientations retenues tiendront compte du diagnostic, du contexte légal et supra communal et des contraintes techniques (réseaux...), financières et environnementales. Elles feront l'objet d'un débat en Conseil municipal, deux mois minimum avant l'arrêt du projet de PLU.

Le projet de PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, documents graphiques et annexes) **est alors arrêté en Conseil municipal.**

2.3 L'approbation du PLU

La délibération d'**arrêt du projet** est communiquée, pour avis, aux personnes publiques associées qui disposent de trois mois pour présenter leurs remarques éventuelles sur le PLU. La population est consultée au moyen d'une enquête publique (un mois de consultation).

Après présentation des remarques des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur et modifications éventuelles, **le PLU est approuvé** en Conseil municipal et peut entrer en vigueur.

Où en sommes-nous à Saint-Genès-Champanelle ?

Dans sa séance du 10 septembre, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de prescrire la révision du POS en PLU, a précisé les objectifs généraux de la commune et défini les modalités de la concertation.

Les **objectifs généraux de la commune** sont précisés comme suit :

Le document d'urbanisme actuel date de 1997 ; il nécessite une révision pour s'adapter aux mutations que connaît la commune, aux évolutions législatives (loi Solidarité et renouvellement urbain, loi Urbanisme et habitat) et au contexte intercommunal (Schéma de cohérence territoriale du Pays du Grand Clermont, Programme local de l'habitat...). Conformément aux dispositions de la loi SRU, le document révisé prendra la forme d'un PLU.

Bénéficiant d'un cadre de vie exceptionnel et reconnu, proche de Clermont-Ferrand, Saint-Genès-Champanelle connaît une croissance régulière et significative de sa population. Une urbanisation non maîtrisée serait susceptible de générer de graves dangers touchant tant à l'environnement qu'à la qualité de vie des habitants.

Tout en tenant compte de sa capacité financière, notamment en termes d'extension des réseaux, la commune souhaite que le Plan local d'urbanisme dont elle va se doter permette à Saint-Genès-Champanelle de continuer à se développer tout en préservant son environnement et son identité attractive de commune verte et de pôle de vie.

Cette volonté suppose notamment de :

- préserver la qualité paysagère de la commune
 - protéger ses richesses écologiques, forestières, hydrologiques et ses paysages remarquables,
 - préserver et soutenir l'agriculture, gestionnaire de l'espace,
 - veiller à l'intégration des constructions dans le paysage,
 - protéger le patrimoine bâti et le petit patrimoine.

- favoriser un développement urbain cohérent au travers de
 - l'accueil de nouveaux habitants, et notamment de jeunes foyers, garants d'un renouvellement de la population et d'un dynamisme communal, dans le respect du Programme local de l'habitat,
 - la densification des villages existants et leur extension maîtrisée,
 - la dynamisation du bourg de Saint-Genès,
 - la consolidation, voire le développement des activités économiques de proximité existantes: artisanats, commerces, activités de loisirs,
 - le développement de nouvelles formes d'habitat, susceptibles de favoriser une mixité sociale et générationnelle et de répondre aux défis énergétiques,
 - le déploiement de nouveaux modes de déplacement collectif.

La délibération fait également état **des modalités de la concertation** qui devra accompagner le projet principalement dans la phase des études préalables à l'établissement du projet de PLU. Il s'agit bien de faire participer la population à l'expression du diagnostic et du projet communal, lesquels détermineront le règlement et le zonage.

Les modalités de concertation définies dans la délibération sont les suivantes : informations dans le bulletin municipal, réunions publiques, exposition et registre en mairie, affichage de documents, permanences d'élus.

Il a été également décidé qu'un bureau d'études serait recruté pour aider à l'élaboration du PLU et aussi de l'Agenda 21.

L'**Agenda 21** local est un processus de réflexion basé sur les 27 principes du « Programme Action 21 », adopté à la conférence des Nations Unies de RIO en 1992.

L'**Agenda 21** local décrit les valeurs relatives au développement durable que la commune veut promouvoir et la manière de faire pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Sa finalité est de mettre en place, au niveau local, un projet collectif qui vise à contribuer au développement durable de la planète, tout en répondant à des enjeux locaux en faisant évoluer dans ce sens les activités humaines déployées sur le territoire communal.

Ce processus est de nature participative et se concrétise par la mise en place d'actions stratégiques, périodiquement évaluées et mises à jour.

Agenda 21 et PLU ont un même objectif de développement durable, une même exigence de concertation, une même logique de projet. La coordination des deux démarches présentant des opportunités majeures en termes de cohérence et de moyens à déployer, il a été décidé d'articuler les deux démarches.

Le marché public d'études est en voie de finalisation ; le bureau d'études devrait être recruté d'ici 1 à 2 mois et les études commencées. L'ensemble du processus se déroulera sur une période de 2 ans minimum.

Vous serez bien sûr informés de l'avancement du processus et consultés le moment venu.

ACTUALITÉ

Environnement

Incroyable mais vrai ?

Question :

De nuit, où mettre ses déchets verts ?

Réponse :

1. Très courageusement, sur un espace public propre et aménagé.

2. À la déchetterie du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h Tél. : 04 73 87 31 27, mais c'est de jour !!!

Sans commentaire !!!



Derrière un massif de rosiers

Eau, visite de terrain



Les membres du SIAEP entourés des techniciens de Safège et la Lyonnaise des eaux

En début de mandat, il est bon que les élus se familiarisent avec le fonctionnement des différents réseaux afin d'être en mesure de prendre les décisions les plus adaptées. C'est pourquoi, au titre de président du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) de Beaumont, Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle, Roger Gardes a proposé aux élus des trois communes concernées de se retrouver pour une journée de visite des installations du Syndicat.

C'est donc le samedi 27 septembre que les trois délégations se sont retrouvées à la mairie de Saint-Genès pour cette visite technique très appréciée. Après une première présentation théorique des grandes infrastructures du Syndicat, c'était bien entendu les visites sur le terrain qui présentaient le plus grand intérêt. Guidées par nos partenaires de Safège et de la Lyonnaise des eaux, elles ont permis à chacun de mieux connaître l'origine de l'eau que nous utilisons tous les jours et le circuit qu'elle accomplit avant de couler à notre robinet.

Depuis les captages de Pessade et du lac Servières jusqu'au partiteur de Berzet, en passant par les puits de Fontfreyde et les équipements de Tourtour, chacun a pu mieux appréhender la réalité de notre réseau d'adduction. Cette rencontre était aussi l'occasion de mieux sensibiliser les élus à la qualité de l'eau, à la nécessité de mieux la protéger et de l'économiser car elle est de plus en plus rare et précieuse.

Les élus de Beaumont Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle





La délégation de Saint-Genès-Champanelle

Nos jeunes sapeurs pompiers à Paris



La chorale des JSP devant la tribune présidentielle

Spécialement créée en 2007 pour le congrès national des sapeurs pompiers de France qui s'est tenu à Clermont-Ferrand à la Grande Halle d'Auvergne, la chorale des 92 jeunes sapeurs pompiers (JSP) du Puy-de-Dôme (dont 10 de la section de Saint-Genès-Champanelle) a conquis le public au Zénith d'Auvergne. Présent lors de la clôture de ce congrès, le président de la République a invité cette chorale à participer au défilé du 14 juillet 2008 à Paris. Au programme, *La Marseillaise* de Berlioz qui sera présentée sur les Champs-Élysées. Les répétitions se sont déroulées à la Maison des associations de St-Genès, sous la direction de Roger Cardot pour le chant et du capitaine Bernard Jamot pour l'encadrement et l'organisation.

Le commandant Aurore Tillac, chef de chœur de la Garde républicaine et le lieutenant-colonel Gérard Julou, vice-président de la FNSPF (Fédération nationale des sapeurs pompiers de France), chargé du pôle jeunesse, sont venus spécialement de Paris pour assister à certaines répétitions.

Le 8 juillet, deux cars et deux voitures quittent Clermont-Ferrand pour rejoindre Paris. Ce détachement "spécial chorale" est dirigé par le capitaine Daniel Jouhanade, président de l'UDSP 63 (Union départementale des sapeurs pompiers 63) assisté du capitaine Michel Viallefont, président de l'association des JSP du Puy-de-Dôme et du capitaine Bernard Jamot, trésorier de l'association et responsable de la chorale depuis sa création. L'adjudant-chef André Guillemain du centre de secours, trésorier de la section de St-Genès est aussi du voyage, en tant que responsable logistique. Une infirmière et des animateurs assurent l'encadrement. La chorale a été hébergée à l'ENSOP (École nationale supérieure des officiers de police) à Cannes-Écluse en Seine-et-Marne. Le séjour a été rythmé par les horaires des répétitions quotidiennes sur les Champs Élysées entre 4 et 7 heures du matin. Il a donc fallu imposer des siestes à des jeunes de 14 à 17 ans !

Dès le premier matin, tout le monde a pris conscience, avec émotion, de l'importance du dispositif d'un 14 juillet à Paris. Pour cette

cérémonie, les JSP coiffés des nouveaux casques orange, suscitent l'intérêt des médias : prises de vues, interviews. Une chaîne de télévision portugaise est même venue filmer une JSP d'origine portugaise !

Au camp Satory dans la banlieue de Versailles, le groupe a travaillé la marche au pas, les virages, le tout rythmé par un tambour, sous la direction du commandant Dominique

Gabble, grand patron de la musique de la Garde républicaine. Le colonel Richard Vignon, directeur des Services d'incendie et de secours de la Seine-et-Marne et président de la FNSPF (Fédération nationale des sapeurs pompiers de France) a salué individuellement tous les jeunes lors d'une répétition et les a encouragés en leur indiquant que tous les sapeurs pompiers de France leur apportaient leur soutien et étaient fiers de leur présence à ce défilé !

Les après-midis libres ont permis aux JSP de visiter la ville de Provins, le château de Versailles sous la conduite du colonel Denin, président de l'UDSP78 et chef de la sécurité du château avec le privilège d'accéder à la salle du Congrès habituellement fermée au public, le château de Fontainebleau avec promenade en calèche et un repas offert par l'UDSP 77, les jardins du Luxembourg, et un petit-déjeuner à la parisienne dans un bistrot de Paris !

Leurs efforts ont été récompensés par l'accueil chaleureux que la vice-présidente du Sénat, Michèle André, leur a réservé avec visite du Sénat et buffet spécialement préparé pour les JSP autour d'une fontaine de chocolat !

Sur invitation du ministre Brice Hortefeux, la chorale a chanté et participé à un cocktail dans le cadre des festivités du 14 juillet.

Lundi matin, 14 juillet, les valises sont prêtes, c'est l'heure du départ pour la place de la Concorde. Mise en place, équipement de micros, découverte de toutes les tenues d'apparat, derniers arrêts aux toilettes... attente avec les chœurs de la Garde républicaine dans le tunnel, près des engins de l'armée, prévus pour dégager en moins de trois minutes un char de 40 tonnes susceptible de tomber en panne ! Puis tout se précipite. Le président de la République est annoncé. Il est là, il passe les troupes en revue. L'orchestre joue *La Marseillaise*, ça y est, c'est le signal, il faut sortir du tunnel et tout se met en place. Ces douze minutes d'animation devant la tribune officielle avec 40 chefs d'États sont longues et rapides à la fois. Tous espèrent montrer une bonne image et passer à la télévision.

C'est fini ! Les sapeurs pompiers en herbe vont suivre sereinement le défilé dans un espace spécialement réservé. L'émotion bat son plein, les nerfs lâchent, il y a des larmes, des embrassades, les téléphones mobiles sonnent, tout le monde est sur son nuage. Le commandant Dominique Gabble est venu personnellement féliciter les jeunes pour la qualité de leur prestation. Après le défilé, les jeunes et leurs accompagnateurs vont assister à la "garden party" pour laquelle, chacun a reçu une invitation nominative ! Plus de 8 000 personnes sont de la fête (personnalités politiques, célébrités du show-biz...). Des buffets de divers pays européens proposent leurs spécialités gastronomiques. Cette aventure, inimaginable un an plus tôt, se termine dans les jardins de l'Élysée. La semaine a été fatigante mais riche en souvenirs à jamais gravés dans les têtes de chacun.

C'était la dernière mission pour le capitaine Bernard Jamot, très fier de la prestation de sa chorale sur les Champs Élysées.



Réception au Sénat par Michèle André

ACTUALITÉ

Journées du Patrimoine *Pas à pas avec le bandit Mornac*

Les Journées Européennes du Patrimoine sont un rendez-vous maintenant familier des Champanellois pendant lequel chacun peut découvrir ou redécouvrir les richesses laissées par les générations passées.

Cette année, la commission culture de la commune avec l'Office champanellois et Béatrice Boudet s'est penchée sur un aspect du patrimoine plutôt inhabituel, le patrimoine immatériel en faisant le choix de faire revivre Mornac le bandit et de le suivre pas à pas, de sa vie à sa légende en proposant une conférence et une randonnée nocturne.

Mornac, ce personnage haut en couleurs est inscrit dans la mémoire collective des habitants de ce coin d'Auvergne. Nombreux parmi nous se souviennent avec un petit frisson de ces quelques mots entendus et répétés pendant notre enfance *"si tu n'es pas sage, j'appelle Mornac"*.

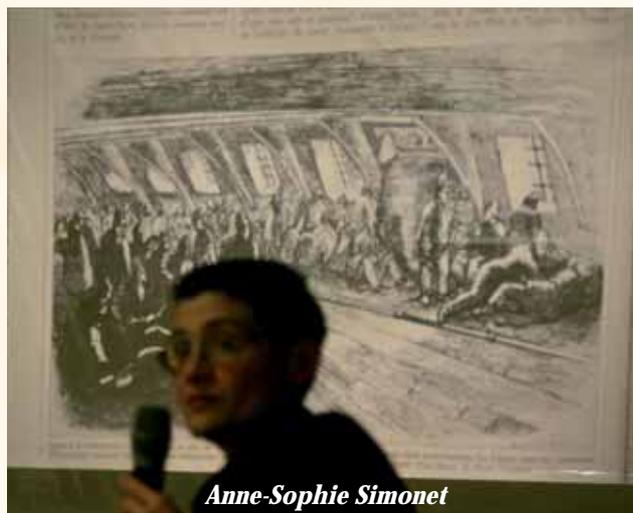
"Mornac, un nom qui craque comme les branches mortes sous son cheval... Mornac, un nom qui fit trembler ses contemporains et vibrer les imaginations... Mornac, un vrai personnage romanesque qui continue de titiller l'inspiration des artistes comme il a jadis nourri les contes des veillées."

Mornac sema donc la terreur dans les montagnes d'Auvergne de Laqueuille à la Limagne au 19^e siècle. Lors de sa conférence, Anne-Sophie Simonet, auteur de l'ouvrage *Mornac, la terreur des montagnes d'Auvergne, retraité du bagné (1802-1869)* présenta avec humour et intelligence ce bandit des grands chemins. Né à Laqueuille dans une famille de notable, cet ancien instituteur fut, suite aux agressions commises, envoyé deux fois au bagné et finit ses jours dans la maison de retraite des bagnards à Belle-Ile-en-Mer.

Mais Mornac est aussi entré dans la légende et ses méfaits ont inspiré et inspirent toujours. La preuve en est à tous "nos saltimbanques" qui ont animé la randonnée nocturne du samedi soir. Complainte chantée à la nuit noire, rencontres musicales dans une auberge improvisée, petites mises en scène théâtrales entre les arbres, apparition brutale sur un cheval blanc d'un cavalier caché sous son grand chapeau... émotions, petits et grands frissons pour tous ceux qui, lanterne à la main, partirent entre chien et loup et suivirent ce soir-là le chemin de Mornac dans les bois de Laschamps et du col de la Moreno. Une bonne soupe campagnarde bien chaude à l'arrivée permit à chacun de revivre et partager les frayeurs ressenties.

Un très vif succès pour ces rencontres qui ne pouvaient exister sans l'enthousiasme et l'aide apportée par tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation et l'animation de ces journées. Nous remercions vivement les élus, Béatrice Boudet, l'Office champanellois, de nombreuses associations de la commune : la chorale Campanelle, le groupe musical Pérotine, les jeunes du Théâtre La Bulle, la section randonnée de l'amicale laïque Notre Pays mais aussi le Comité des fêtes de Laschamps, les sapeurs-pompiers de

Saint-Genès et les restaurateurs de l'Auberge de la Moreno. Ce chemin sur les traces de Mornac se poursuit par une exposition à la médiathèque communautaire.



Anne-Sophie Simonet



La chorale Campanelle

ACTUALITÉ



Les jeunes de la Bulle



*Section randonnées
de l'Amicale Laïque*

SOÛNAC



Pérotine



**CLERMONT
COMMUNAUTÉ**

Équipement communautaire de proximité (ECP)

Pour mémoire, l'ECP est un programme initié par Clermont Communauté dont l'objectif est d'offrir aux communes adhérentes la possibilité de réaliser un équipement à vocation sportive ou culturelle abondée d'une dotation maximale de 1,650 millions €. Depuis le positionnement fin 2004 de la commune de Saint-Genès-Champanelle sur l'acquisition des bâtiments de l'INRA, situés au bourg de Saint-Genès derrière l'église, nous vous avons informé de l'évolution du projet de l'ECP à caractère sportif de la commune dans différents bulletin municipaux (n° 93, 94, 101, 104).

Où en est ce projet aujourd'hui ?

Après analyses des besoins et concertation avec les associations concernées, le cabinet d'architecte **In6tu**, retenu sur ce programme, a présenté plusieurs hypothèses. Le 10 septembre dernier l'avant projet le plus complet dans la réalisation des équipements a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Que contient cet avant projet ?

Tout d'abord un cours de tennis couvert construit sur le site du complexe sportif, adjacent aux deux terrains de tennis actuels sur la partie ouest. Son architecture élaborée s'intégrera aux bâtiments existants. Ce bâtiment sera équipé de rampes d'éclairage et de panneaux radiants pouvant assurer une température d'au moins 12°C. Il pourra accueillir en toute saison les « pro » de la raquette, pérenniser et faciliter l'enseignement du tennis. Puis sur le site du château, la grange sera rénovée et aménagée. Des travaux de gros œuvre seront engagés comme la remise en état de la toiture, la création d'ouvertures et le remplacement des planchers afin d'adapter le volume des locaux à leur nouvelle utilisation.

- Au sous-sol, création sur la façade sud du bâtiment d'une entrée desservant une salle de combat d'environ 100 m², deux vestiaires, des sanitaires, les

locaux techniques, un local de 135 m² en attente d'aménagement et un accès au rez-de-chaussée par un escalier.

- Au rez-de-chaussée, les deux levées de grange coté nord seront réaménagées en entrées pour d'une part accéder à un hall composé de vestiaires, coin bar, toilettes et locaux de rangement, d'autre part accéder directement à une salle polyvalente d'environ 150 m². Cette salle permettra de multiples activités sportives et associatives.

En dehors de ces aménagements, contenus dans le projet ECP, des travaux annexes seront nécessaires tel que, l'amenée des réseaux (EDF, eau, assainissement), la création d'une zone de stationnement à la place du bâtiment en préfabriqué, la remise en état de la voirie. Même si la dotation de Clermont Communauté est conséquente, elle ne sera pas suffisante pour honorer ces choix d'investissements qui ont été approuvés par le Conseil municipal. Une implication financière de la commune à hauteur de 300 000 € sera nécessaire pour assurer la bonne fin de ce projet dans sa totalité. Néanmoins la commune peut espérer récupérer environ un tiers de son engagement financier sous forme de subventions ou de dotations.

Pour quand ?

Concernant le planning prévisionnel, les travaux devraient débuter deuxième semestre 2009 et s'achever avant la fin 2010. Toutefois avant de passer à l'étape de la réalisation, ce projet doit être soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Clermont Communauté avant la fin de l'année 2008.

L'ensemble de ces investissements complètera l'équipement sportif et associatif de notre commune, il contribuera à une répartition plus fonctionnelle des salles et il donnera à tous de meilleures conditions pour la pratique des différentes activités.



Cours de tennis couvert



grange rénovée et aménagée

Rapport d'activité 2007

Compte administratif



CLERMONT
COMMUNAUTÉ

La Communauté d'agglomération doit présenter chaque année avant le 30 septembre le rapport d'activité de l'exercice antérieur, accompagné du compte administratif. Ce rapport fait l'objet par le maire d'une communication au Conseil municipal en séance publique. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre, ou à la demande de ce dernier. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, Monsieur le maire a présenté à son équipe le rapport d'activité 2007 de Clermont Communauté.

Ce rapport évoque les axes majeurs des politiques publiques conduites par la communauté d'agglomération et constitue ainsi une bonne base de référence pour les nouveaux élus. En une centaine de pages, il permet ainsi de bien cerner les domaines de compétences concernés et les orientations majeures qui permettent de les concrétiser.

En 2007, les 21 communes membres étaient représentées par 71 délégués titulaires et autant de suppléants, chaque maire étant vice-président dans un secteur

déterminé. Neuf commissions préparaient les dossiers à soumettre à l'organe délibérant.

Clermont Communauté s'investit dans des compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre de l'habitat, politique de la ville) mais aussi des compétences optionnelles comme les voiries d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la collecte et le traitement des déchets ou encore des compétences facultatives comme la réalisation d'un schéma d'assainissement pluvial, des stations de traitement d'eaux usées, les services de secours et de défense incendie, la téléalarme pour les personnes âgées, le crématorium, la numérisation du cadastre, l'élaboration de schémas d'itinéraires de promenade et de découverte, le développement culturel communautaire ou le soutien au sport...

Le compte administratif 2007 montre que, pour réaliser l'ensemble de ses missions, Clermont Communauté a disposé d'un budget de fonctionnement s'élevant à 163 millions d'euros en recettes et 145,5 millions d'euros en dépenses, alors que pour l'investissement les recettes réelles se montent à 63,8 millions d'euros et les dépenses à 78 millions d'euros.



Médiathèque communautaire

"**Sur les pas de Mornac**", exposition proposée dans le cadre des journées du Patrimoine, a ravi le public de la médiathèque.

L'histoire du bandit Mornac est retracée à travers les récits et études de Anne-Sophie Simonet, Jean de Champeix ou Pierre Balme, des documents d'archives et articles de journaux.

En complément, de nombreux objets ont permis aux visiteurs de retrouver la vie quotidienne de cette époque.

Une exposition réussie, complémentaire de la conférence de madame Simonet et de la randonnée animée au Col de la Moreno.



PARC DES VOLCANS

Parc des Volcans

Roger Gardes, réélu à la Présidence

Suite au renouvellement des Conseils municipaux et d'une partie des Conseils généraux, chacune de ces instances a dû désigner ses nouveaux délégués au Comité syndical du Parc des Volcans. Celui-ci est composé de 26 membres : 6 conseillers régionaux, 4 conseillers généraux du Cantal et 4 du Puy-de-Dôme, 6 représentants des Communes de chacun des 2 Départements.

Roger Gardes, élu dans le collège des maires du Puy-de-Dôme, a proposé de s'entourer d'une équipe équilibrant au mieux les composantes territoriales, institutionnelles et politiques. Tous les membres du bureau ont alors été élus à l'unanimité.

Le nouveau bureau, qui aura notamment à gérer la mission de la charte d'ici fin 2010, est composé comme suit :

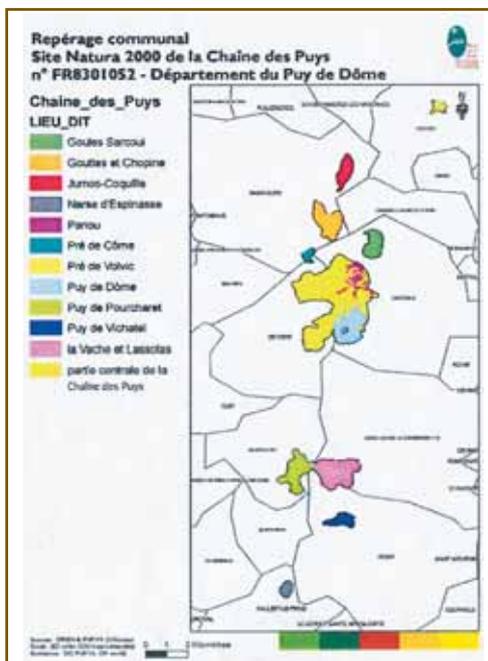
Président :	Roger Gardes (maire)
Vice-Présidents :	Bernard Delcros (conseiller général) Agnès Mollon (conseillère régionale) Jean-Marc Boyer (maire)
Secrétaire :	Lionel Gay (conseiller général)
Membres :	Pierre Fouillade (maire) Martine Mahtouk (conseillère régionale) Danielle Muller (conseillère régionale) Bernard Veysière (conseiller général)

Natura 2000

L'objectif du réseau de sites *Natura 2000* est de protéger la biodiversité à l'échelle européenne par des mesures de gestion et des actions négociées en tenant compte des activités socio-économiques locales. C'est en 1992 que les États membres de l'Union européenne ont décidé de créer ce réseau destiné à protéger les milieux naturels (habitats) ainsi que les espèces animales et végétales rares ou menacées. En Europe, plus de 25 000 sites, représentant plus de 20 % du territoire européen, sont concernés. En France, nous avons 1 706 sites Natura 2000 concernant plus de 12 % du territoire terrestre, auquel il convient d'ajouter près de 700 000 hectares en mer.

Pour chaque site Natura 2000 français sont prévus :

- Un COPIL (comité de pilotage) qui réunit l'ensemble des acteurs du site et choisit un opérateur.
- Un opérateur, ou structure porteuse, pour rédiger le DOCOB (**DOC**ument d'**OB**jectifs) en concertation avec les habitants du site concerné afin de synthétiser les données écologiques mais aussi socio-économiques pour établir les mesures de gestion appropriées.
- Un animateur du site, désigné par le COPIL, qui doit accompagner les mesures de gestion définies dans le DOCOB, pour une durée de 5 ans. Il utilise pour cela des contrats *Natura 2000* avec les propriétaires ou ayants droit, des mesures agro-environnementales territorialisées (MAE) et des mesures fiscales.
- Des évaluations d'incidences des projets dans ou à proximité du site *Natura 2000*.



À Saint-Genès-Champanelle

Notre commune est essentiellement concernée par le site *Natura 2000* de la Chaîne des Puys même si sur le secteur de Berzet quelques parcelles sont visées au titre des "vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes".

Le site *Natura 2000* de la Chaîne des Puys couvre 2 041 hectares à une altitude variant entre 600 et 1 450 mètres. Il est éclaté en neuf entités réparties sur huit communes : **Orcines** (34 %), **Ceyssat** (26 %), **Saint-Ours-les-Roches** (13 %), **Saint-Genès-Champanelle** (9 %), **Nébouzat** (8,5 %), **Aydat** (6 %), **Saulzet-le-Froid** (2 %) et **Volvic** (1 %). Douze habitats d'intérêt européen y sont répertoriés ainsi que trois plantes et sept espèces animales remarquables (un papillon et six types de chauve-souris).

Lors de ses dernières réunions, le Comité de pilotage a élu Monsieur le maire d'Orcines à sa présidence et choisi le Parc des volcans pour rédiger le document d'objectifs. Il apparaît que l'orientation prioritaire est de lutter contre la fermeture de certains milieux par le maintien des activités pastorales. Cela doit aussi s'accompagner d'une maîtrise de la fréquentation touristique tout en sensibilisant à la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Des groupes de travail vont œuvrer sur ces thèmes. Toute personne concernée par une thématique (propriétaire, chasseur, pêcheur, agri-culteur, forestier, activités touristiques, conseillers municipaux...) peut s'inscrire auprès du Parc des volcans et plus particulièrement de Cécile Birard (standard : **04 73 65 64 00**, ou ligne directe : **04 73 65 64 02**).

VIE ASSOCIATIVE

Office champannelois

Forum des associations

Huit ans déjà que le forum, organisé par l'Office champannelois, ouvre ses portes aux habitants de la commune et des environs, le premier samedi du mois de septembre, dans la maison des associations. Attirés par les nombreuses activités proposées par les différentes associations sportives, culturelles, caritatives, ludiques ou villageoises, enfants, adultes et seniors ont pu feuilleter les pages d'un répertoire bien fourni et choisir le loisir qui leur convenait.

Un après-midi laborieux et convivial, chacun ayant plaisir à retrouver des personnes familières après la trêve estivale.

À l'issue de la journée, les membres des cinquante associations se sont regroupés avec l'Office champannelois, en présence de Roger Gardes, maire et de Guy Dellavedova,



adjoint, pour offrir un cadeau souvenir à Bernard Jamot, commandant de la caserne des pompiers et à présent, à la retraite. Ils ont tous souhaité le remercier pour sa grande disponibilité lors des manifestations organisées par les différentes associations.

La Bulle



Festival Le Genêt

La 5^e édition du festival "Le Genêt" fut une réussite. Le public toujours plus nombreux a été une fois de plus séduit par la diversité des pièces proposées. En effet, durant trois jours une dizaine de pièces se sont succédées passant de la comédie au classique sans oublier les créations. Le jury, très enthousiaste, a récompensé de façon originale les différentes troupes participantes en se mettant en scène et en attribuant ainsi les trophées (qui cette année étaient des chaises de metteur en scène). Le prix du public a été décerné à trois pièces :

La leçon par Le théâtre de l'Horloge,

L'Atelier par la Compagnie des Trois Coups,

Un autre jour par le théâtre de La Goutte d'Eau.

Nous pouvons encore vérifier l'adage : le Genêt rime avec convivialité. Nous vous donnons rendez-vous dans deux ans avec de nouvelles troupes toujours plus nombreuses.

Représentation des Jeunes mai 2008

Le spectacle présenté en mai a été couronné d'un fort succès. Il a commencé à 18 heures et a été entrecoupé d'un entracte dînatoire. Sous le titre *Convoi d'anges heureux*, les trois groupes formés chacun d'une quinzaine de jeunes, ont présenté une version originale d'un mariage suivie de contes et légendes revisités et enfin *Troie II : un échec critique*.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation et au succès de cette soirée, notamment Fabienne Gouttebessis et Audrey Vieira pour le maquillage et les coiffures, ainsi que Pascale Vieira et Tristan Amblard pour la technique. Nous félicitons particulièrement les animatrices : Nelly Vieira, Babeth Fournier, Cécile Paccard qui ont travaillé toute l'année dans le souci de faire découvrir un théâtre différent et ludique. Si vous aussi vous désirez rejoindre la troupe et ses différentes activités, rendez-vous à Nadaillat salle de l'ancienne école les vendredis à 19 heures pour les adultes et les samedis de 14 heures à 18 heures pour les différents groupes de jeunes. Contacts : Babeth Fournier **04 73 87 33 84** ou Nelly Vieira **04 73 87 36 79**.



VIE ASSOCIATIVE

Chorale Campanelle

Nouvelle saison de la chorale

La chorale Campanelle a repris ses répétitions.

Chorale Profane

Direction : Dominique Daron
Les mercredis de 20h30 à 22h30 à la salle de Fontfreyde.

Les personnes intéressées par le chant choral seront toujours les bienvenues. Elles n'ont pas besoin d'avoir de connaissances solfégiques pour participer.

Chorale Liturgique

Direction : Maurice André
Les lundis de 20h30 à 22h30 à la salle de Fontfreyde.
Les répétitions reprendront courant novembre. La date sera fixée ultérieurement.

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 5 novembre à 20h30 à la salle de Fontfreyde.

Pour tout renseignement : **04 73 87 34 31** ou **04 73 62 10 12**



Bas'Art l'école de dessin des dômes

Laschamps - 63122 Saint-Genès-Champanelle
(Atelier salle Léon Boyer au 2^e étage)

Tél. **06 63 55 55 93 - 04 73 62 19 42 - 06 07 73 71 19**

Début des cours le 08 octobre à 20h30

DÉTAIL DES STAGES DE L'ANNÉE

Inscription possible pour un ou plusieurs stages et pour prendre la carte d'adhérent

• STAGE 1 - DESSIN et PASTEL

08 - 15 - 22 octobre / 12 - 19 - 26 novembre

• STAGE 2 - Caricatures

03 - 10 - 17 décembre

• STAGE 3 - AQUARELLE

07 - 14 - 21 - 28 janvier / 04 - 25 février / 11 - 18 - 25 mars et 1^{er} avril

• STAGE 5 - PEINTURE (ACRYLIQUE ET HUILE)

22 - 29 avril / 06 - 13 - 20 - 27 mai et 03 - 10 - 17 juin

Les enfants avant tout



L'association *Les enfants avant tout*, fondée en 1984, a pour but d'aider des enfants orphelins, sous forme de dons, de parrainages et de différentes actions menées par des bénévoles, au bénéfice des orphelinats suivants :

- L'orphelinat du Nyundo au Rwanda (530 enfants) : en finançant une partie de la nourriture, de la scolarité, des salaires du personnel. Nous assurons des actions ponctuelles : achat de médicaments, de matelas, de lait pour bébés (envoi de containers).
- L'orphelinat de Frère Luisimond en Haïti (30 enfants) : en assurant une aide régulière pour couvrir le loyer de la maison et une partie du fonctionnement et une aide ponctuelle pour les situations exceptionnelles (intempéries).
- À Tananarive à Madagascar (une centaine d'enfants) : en aidant trois centres pour tout ce qui concerne l'alimentation, l'écolage, le fonctionnement d'une maison familiale. en intervenant aussi dans un hôpital pour diabétiques en leur fournissant de l'insuline et différents médicaments.
- À l'orphelinat du Toukoul en Éthiopie (250 enfants) : en finançant une partie de l'alimentation, de la scolarité, de l'apprentissage, des salaires du personnel, de la construction de nouveaux bâtiments, de la création d'un centre HIV dans lequel vivent une vingtaine d'enfants séro-positifs.

Antenne locale contact : Nadine Martin - Thèdes - Tél. 06 12 79 37 27.

Du 20 au 24 octobre 2008 de 13h00 à 18h00 - Espace Culture et Congrès - 2, avenue de la Vialle à Ceyrat :

L'association Les enfants avant tout organise, comme chaque année, une exposition-vente d'artisanat africain ainsi qu'une collecte de slips (toute taille fille ou garçon) et de stylos (genre Bic[®] ordinaire), au profit des enfants des orphelinats pour lesquels l'association œuvre depuis plus de 20 ans. Merci pour eux.

Comité des fêtes de Champeaux

Une cinquantaine de personnes ont participé à la journée du 6 septembre 2008. À cette occasion le four a été allumé pour faire cuire le pain et le repas. La décoration a été réalisée par madame Lacroix. Chacun a été satisfait de cette journée qui s'est terminée tard le soir.

Des tables bien préparées



VIE ASSOCIATIVE

Espoir & solidarité

Matilda Weeraddana, directrice de l'école de Katudempé au Sri Lanka, a adressé un courrier à l'Association Espoir & Solidarité afin de remercier, en son nom et au nom des parents d'élèves, les personnes qui ont contribué à la construction de leur nouvelle école. Les écoliers ont bien reçu le colis de la classe de moyenne et grande sections de Valérie Pigout, enseignante à l'école maternelle de St-Genès-Champanelle. Le colis comprenait une lettre, un livre *Mitch*, un jeu fabriqué par les enfants et des sachets de graines. L'association Espoir & Solidarité remercie ce soutien à l'école de Katudempé qui en retour a fait parvenir des photos et des dessins. Un stage de danse contemporaine africaine se déroulera une fois par mois à Berzet. Il sera animé par Maïssara M'Changama accompagnée par Aymeric Derault.



Pétanque Saint-Genès



C'est sous une météo particulièrement exécrationnelle que la société de pétanque organisait son concours inter sociétaire le samedi 7 juin. Malgré la pluie, nos licenciés avaient quand même répondu présents et nous avons passé une journée très conviviale.

Le samedi suivant 14 juin, comme chaque année, nous organisons notre concours doublette officiel qui malheureusement, n'a pu être validé faute d'inscriptions (16 doublettes minimum). Transformé en concours quatre parties, afin de pouvoir faire jouer les licenciés présents, c'est sous un ciel clément que cet après midi sportif s'est passé tout de même dans une ambiance sympathique.

Le challenge "Jacky Célarié" concours officiel en triplette s'est déroulé le samedi 23 août 2008, 21 équipes étaient présentes dont 5 de notre société. Le trophée a été remporté par une équipe de Cournon et sera remis en jeu la saison prochaine.

Loisirs & rencontres

Le club Loisirs et Rencontres a repris ses réunions tous les jeudis à partir de 14 heures.
Venez nous rejoindre.
Cotisation annuelle : 17 €



Le club Loisirs et Rencontres, avec le soutien de l'ADMR, organise une conférence donnée par Pascal Richard des AGE jeudi 30 octobre, à 14h30, à la maison des associations sur le thème "Droits de succession et dépendance"

VIE ASSOCIATIVE

La Récré champêtre de 0 à 120 ans



Le plaisir d'explorer, de créer et de jouer seul, en famille ou entre amis.

Après une première année d'existence et suite aux demandes d'adhérents, l'association modifie ses prestations pour l'année 2008-2009.

Pour les particuliers :

Ce sont désormais des demi-journées ou journées à thème organisées au moins tous les deux mois, généralement à l'ancienne école de Theix.

Plus question d'adhérer à l'année : chacun vient comme il veut, quand il veut, avec qui il veut. Il suffit de suivre les dates des manifestations sur le "Trait d'Union" ou les différents panneaux d'affichage ou bien encore sur le site de l'association <http://larerechampetre.e-monsite.com/> et de s'acquitter du droit d'entrée (2 € par adulte et 1 € par enfant jusqu'à 12 ans, les enfants de plus de 12 ans pouvant venir seuls).

Prochaine date pour 2008 : samedi 29 novembre à partir de 14 heures. La Récré champêtre, c'est toujours :

- différents univers de jeux : adresse, imagination, logique, stratégie, intergénérationnel, 1^{er} âge ;

- des défis scientifiques pour découvrir et comprendre en s'amusant le monde qui nous entoure ;

- des loisirs créatifs : fabrication de jeux pour adultes et enfants. Jouer n'est pas qu'un jeu d'enfant !

Pour les "structures" :

La Récré Champêtre se met désormais au service des associations et des collectivités (comités des fêtes, écoles, halte-garderie, autres associations). Les comités des fêtes de Beaune et Laschamps ainsi que la maison familiale de Vernines ont déjà testé la formule avec succès en ce début d'année scolaire : vous organisez et nous proposons (locations de jeux, animations autour des jeux, défis scientifiques). Nous suggérons en particulier nos grands jeux en bois, distrayants et aux règles très simples, qui permettent de réunir autour d'eux toutes les générations (tarifs : 20 € par animation avec 3 jeux en bois, 35 € pour 6 jeux et 50 € pour 9). Possibilité également de louer des jeux de société en tout genre pour une soirée ou une journée (adhésion à 5 € puis 1 € par jeu).

Pour tout autre renseignement ou demande de devis, contactez-nous via notre site ou par téléphone :

Marie-France 06 75 63 32 87, Virginie 04 73 87 31 17, Véronique 04 73 87 34 37.



Les pompiers retraités en voyage en Champagne

Début septembre, l'association champenneloise des anciens sapeurs pompiers a organisé une sortie de deux jours pour visiter Reims et les caves de Champagne. Convivialité et dégustation étaient au programme.

Comité des fêtes de Laschamps



Dans la cour de l'ancienne école, deux barnums, des tables et un décor champêtre attendent les convives. Plus de 150 Laschampoises se sont inscrits pour le repas du village, qui marque la reprise des activités du comité des fêtes, resté en sommeil depuis 2004.

Tandis que les pommes de terre accompagnées de leur viande et cuites dans le vieux four banal du village étaient dégustées

dans la bonne humeur générale, la convivialité et le plaisir de se retrouver battaient leur plein. Et, point d'orgue de ce repas: l'apparition des pompes aux pommes, elles aussi cuites dans le four du village et pour lesquelles, de vraies pommes avaient été épluchées par des membres du comité et quelques habitants du village.

Seule déception, une météo capricieuse, qui n'incitait pas à l'organisation de jeux extérieurs, donc pas de pétanque...

Mais qu'à cela ne tienne les plus jeunes prévoyant les averses s'étaient réfugiés dans l'ancienne salle de classe où différents jeux d'adresse mis à leur disposition par l'association **La Récré champêtre**, leur permettaient de concourir entre eux et de s'amuser.

Au vu du succès de cette journée, le comité des fêtes de Laschamps espère reconduire cette manifestation en 2009 et continuer sur sa lancée en organisant de nouveaux moments d'échanges conviviaux et festifs.

A VOTRE SERVICE

Ouverture de la mairie

Tél. : 04 73 87 35 10 - Fax : 04 73 87 38 60
Adresse internet : www.saint-genes-champanelle.com
Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.com

Lundi : 14h à 18h
Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h

Monsieur le Maire reçoit

Les **mardi** et **jeudi après-midi** et le **samedi matin** sur rendez-vous, lesquels sont pris auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Permanence des élus

ADJOINTS :

Agnès Désènard, 1^{re} adjointe,

Affaires sociales et scolaires

Reçoit sur rendez-vous le mardi matin et le jeudi de 17h à 18h

sociauxcolaire.sgc@orange.fr

Yves Chauvet, 2^e adjoint,

Finances, développement économique et touristique, forêts

Reçoit sur rendez-vous - finances.sgc@orange.fr

Elisabeth Jeannel, 3^e adjointe,

Urbanisme, aménagement de l'espace,

agriculture. Reçoit le **mardi** de 16h à 18h ou sur rendez-vous

urbanisme.sgc@orange.fr

Daniel Simonneau, 4^e adjoint,

Travaux, voirie, hygiène et sécurité.

Reçoit le **mardi** de 16h à 17h, le samedi sur rendez-vous

voirietravaux.sgc@orange.fr

Nadine Imbaud, 5^e adjointe,

Développement durable, Agenda21, petit patrimoine, jeunesse.

Reçoit le **mardi** de 16h à 17h, le samedi sur rendez-vous

environnement.sgc@orange.fr

Guy Dellavedova, 6^e adjoint,

Vie associative - Reçoit sur rendez-vous

associations.sgc@orange.fr

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

Alain Boudet,

Communication, bulletin municipal, sapeurs pompiers

Reçoit sur rendez-vous - bmstgenes@orange.fr

Christophe Vial,

Réseaux eau et assainissement - Reçoit sur rendez-vous

Maguy Barnérias,

Culture - Reçoit sur rendez-vous

Gilles Garraud,

Budget, ressources humaines, personnel communal - Reçoit sur rendez-vous

Permanence du Conseiller général

Alain Brochet, Conseiller général reçoit en mairie de Saint-Genès-Champanelle le 3^e lundi de chaque mois de 16h à 17h30 sur rendez-vous. Les permanences sont annoncées quelques jours avant dans La Montagne et les rendez-vous sont pris au 04 73 61 57 06.

Services divers

ASSISTANTES SOCIALES : Laetitia Compigne..... 04 73 15 06 97
Patricia Leite..... 04 73 15 06 95
Sandrine Pradier..... 04 73 15 06 98
Anne Vila..... 04 73 15 06 96

Permanences :

En mairie les 1^{er} et 3^e lundis de 14h à 16h.

A la circonscription Chaîne des Puys Beaumont,
30 chemin du Mas 63110 Beaumont

04 73 15 06 72

Secrétaire médico-sociale : Céline Trintignac

04 73 15 06 72

Mission Locale pour l'emploi des jeunes :

143 bis Boulevard Lafayette - Clermont-Ferrand

04 73 42 17 57

ADMIR : Aide à domicile en milieu rural

04 73 87 30 72

admirstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat)

04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière

04 73 61 46 47

GENDARMERIE (Romagnat)

Adjudant-chef Caulus

04 73 62 60 64

ÉCOLES :

Maternelle

04 73 87 36 96

Primaire

04 73 87 31 57

IME

04 73 87 35 17

Halte-garderie et garderie périscolaire

04 73 87 00 95

Restaurant d'enfants

04 73 87 37 70

LA POSTE DE ST-GENÈS :

04 73 87 35 00

Lundi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h

Mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h.

Levée du courrier 15h30 en semaine, 12h le samedi.

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE

04 73 87 31 27

Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr

Michèle Meillerand - Elouan Imbaud-Lesage

Horaires d'ouverture :

- mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

- jeudi de 16h à 18h

- vendredi de 12h30 à 18h

- samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

DÉCHETTERIE (Theix)

04 73 87 31 47

Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

OFFICE CHAMPANELLOIS

www.officechampanellois.fr Courriel : contact@officechampanellois.fr

SYNDICAT D'INITIATIVE CEYRAT - SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

04 73 61 53 23 - 04 73 87 30 89

www.si-ceyratstgenes.fr Courriel : contact@si-ceyratstgenes.fr

SICAS (Ecole intercommunale de musique) : 04 73 61 33 39

En cas d'urgence

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre antipoison : 04 72 11 69 11

Médecins : Dr Jean-Bernard DUBOIS (Theix) : 04 73 87 37 64

Dr Nadine EGRET-BERAUD et Dr Emmanuelle QUIBANT

(Fontfreyde) : 04 73 87 39 63

Dentiste : Dr Pascale BORDERON-REVIRON (Theix) : 04 73 87 37 60

Pharmacien : Mme Françoise LOINTIER (Theix) : 04 73 87 36 68

Infirmiers : Mlle Nathalie MALBOS et M. Gregory PASSET

(Saint-Genès-Champanelle - Fontfreyde) : 04 73 87 01 37

Mme RAJOT-GRAS (Ceyrat) : 04 73 61 49 10